

MAIRIE DE RUFFEC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****● SEANCE DU LUNDI 13 DECEMBRE 2021 ●**

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	09/12/2021
Date d'affichage de la convocation	09/12/2021

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, Mme Sophie ROBBA, Mme Catherine BELLANGER, M. Hervé JAMBARD, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Franck LOPEZ, Mme Nina BASTIER, M. Bernard PICHON, Mme Murielle BEAL, Madame Nicole BOES

POUVOIRS : M. Jean COITEUX en faveur de M. Thierry BASTIER, Mme Catherine BOULENGER en faveur de Mme Murielle BEAL, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Murielle BEAL

ABSENTS : M. Jean-François JOBIT, Mme Catherine DEROUSSEAU

M. Franck LOPEZ est désigné secrétaire de séance.

**DEROGATION AU REPOS DOMINICAL –
AUTORISATIONS D'OUVERTURES POUR L'ANNEE 2022**

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
Vu le Code du Travail, et notamment ses article L. 3132-26 et L. 3133-1,
Vu la sollicitation adressée aux commerces locaux par courriel le 22 novembre 2021,
Vu la sollicitation adressée à la Communauté de Communes Val de Charente, par courrier en date du 29 novembre 2021, pour une décision qui sera prise en séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant l'intérêt pour la commune de favoriser l'activité commerciale sur son territoire ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Emet un avis favorable sur le calendrier 2022 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile :

- 16 janvier
- 06 février
- 17 avril

Délibération n° 2021_13_12_02

- 26 juin
- 10 juillet
- 21 août
- 11 septembre
- 30 octobre
- 27 novembre
- 04, 11 et 18 décembre

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20211216-2021_13_12_02-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Pour les commerces automobiles :

- 16 janvier
- 13 mars
- 12 juin
- 18 septembre
- 16 octobre

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Affichée et transmise au
Contrôle de légalité le 16 DEC. 2021

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER

